

Vos droits

dans vos relations avec les Services de vérification des employeurs de la CSPAAT

Traitement équitable

Vous êtes en droit de vous attendre à ce que nous appliquions *la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*) équitablement, raisonnablement et impartialement.

Courtoisie et respect

Vous avez le droit d'être traité avec courtoisie et respect.

Protection de la vie privée et confidentialité

Vous avez le droit de vous attendre à ce que vos renseignements personnels et financiers soient protégés contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

Service bilingue

Vous avez le droit d'être servi dans la langue officielle de votre choix.

Processus d'examen

Si vous croyez que les dispositions de la *Loi* ou les politiques de la CSPAAT n'ont pas été appliquées équitablement au cours de la vérification, vous avez le droit de demander un examen de la vérification. Si nous ne pouvons résoudre la question à votre satisfaction, vous avez le droit de contester officiellement la décision rendue par suite de la vérification dans les six mois suivant la date de la lettre décrivant les résultats de la vérification.

Renseignements

Vous avez le droit d'obtenir des renseignements complets, exacts et clairs de notre part au sujet de vos droits et de vos obligations aux termes de la *Loi* à titre d'employeur. Vous avez également le droit d'obtenir une explication claire de tout rajustement effectué dans votre compte par suite de la vérification.

Nous respectons vos droits

Aux Services de vérification des employeurs de la CSPAAT,
les relations que nous avons établies avec nos clients sont fondées
sur la confiance et le respect mutuels.

Si vous croyez que vos droits n'ont pas été respectés, nous vous encourageons
à vous adresser à un chef de service de la vérification des employeurs ou au directeur adjoint.
Le Directeur de la vérification des employeurs peut aussi intervenir.

Veillez appeler au 1-800-387-0750 ou au 416-344-1000 en ayant votre numéro de compte
à portée de la main (appareil de télécommunication pour sourds (ATS) : 1-800-387-0050).

Vous pouvez également communiquer avec la Commission des pratiques équitables de la CSPAAT
au 1-866-258-4383 ou au 416-603-3010 (ATS : 1-866-680-2035 ou 416-603-3022).